



CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Généralités

- a. Les conditions générales s'appliquent à tous les produits et prestations de l'entreprise L'Entrepôt SA.
- b. Chaque utilisateur doit avoir lu les présentes conditions générales (disponibles à l'accueil et sur le [site internet](#) avant de pouvoir pratiquer les activités de manière autonome).
- c. L'Entrepôt SA se réserve le droit de modifier les conditions générales à tout moment. Les modifications prennent effet dès leur publication sur le site internet.

2. Politique strictement appliquée concernant l'âge des utilisateurs

- a. Les enfants de 0 à 12 ans (inclus) doivent en tout temps être accompagné d'une personne responsable âgée de 16 ans minimum.
- b. Les adolescents de 13 et 14 ans (inclus) peuvent venir seuls à L'Entrepôt, mais restent sous la responsabilité de leurs parents et doivent de ce fait apporter une décharge signée par un parent responsable. Ladite décharge est disponible sur notre [site internet](#).
- c. Dès 15 ans révolus, la pratique individuelle est autorisée sans restriction.

3. Responsabilité

Chaque utilisateur pratique les activités sous sa propre responsabilité. L'Entrepôt SA ne peut en aucun cas être tenu pour responsable d'un accident qui surviendrait dans le centre. Chaque utilisateur est conscient que la pratique des activités proposées dans le centre comporte des risques et s'engagent à respecter les consignes de sécurité listées au point 4.

Les assurances (accident et responsabilité civile) sont à la charge des utilisateurs.

4. Sécurité

Les règles de sécurité exposées ci-dessous et dispensées par le personnel d'accueil doivent impérativement être comprises et respectées par les utilisateurs.

a. Pratique de l'escalade

- *Escalade de voie :*

Les règles de sécurité doivent impérativement être connues et respectées par les utilisateurs. Vous trouverez plus de détails dans la brochure « [Grimper en sécurité indoor](#) » du CAS.

Il est strictement interdit de grimper sans assurage dans la partie des voies.

Seuls les grimpeurs disposant des compétences nécessaires peuvent pratiquer de manière autonome. L'Entrepôt propose des [cours de base](#) pour acquérir les fondamentaux de l'escalade de voie.

- *Système d'assurage automatique :*
 Si un utilisateur n'a pas les connaissances requises pour la pratique de l'escalade avec les systèmes d'assurage automatique (dit « auto-assureurs »), une démonstration est donnée par le personnel du centre.
 Chaque utilisateur s'engage à prendre connaissance des instructions suivantes et à les appliquer scrupuleusement :
 - Les mousquetons prévus à cet effet doivent être fixés à l'anneau central (pontet) du baudrier d'escalade).
 - Les parents sont responsables d'attacher leur enfant (jusqu'à 14 ans) au système et de vérifier les mousquetons avant chaque ascension.
 - Le système d'auto-assurage ne peut être utilisé que par une seule personne à la fois.
 - Avant chaque utilisation, le système d'auto-assurage doit être testé pour vérifier que la traction de la sangle est perceptible.
 - Le système d'auto-assurage ne peut être utilisé que par une seule personne à la fois.
 - Lors de l'utilisation du système d'auto-assurage, il est strictement interdit d'effectuer des mouvements latéraux.
 - Pendant le processus de descente, la sangle du système ne peut pas être arrêtée, c'est pourquoi la descente doit être possible sans entrave : il ne doit y avoir aucun objet ou aucune personne dans la zone d'ascension et de descente (zone de danger).
 - En cas de dysfonctionnement, il faut arrêter immédiatement l'utilisation et en informer le personnel de la salle.

- *Escalade en moulinette :*
 Des connaissances en matière d'assurage sont obligatoires et indispensables pour l'escalade en moulinette. Une formation ([cours de base 1](#)) proposé par L'Entrepôt est recommandée pour l'apprentissage de l'assurage en moulinette.
L'escalade et l'assurage en moulinette sans les connaissances et l'expérience requises sont strictement interdits.

- *Escalade en tête :*
 Des connaissances en matière d'assurage sont obligatoires et indispensables pour l'escalade en tête. Une formation ([cours de base 2](#)) est recommandée.
L'escalade et l'assurage en tête sans les connaissances et l'expérience requises sont strictement interdits.

- *Cordée de 2 :*
 Avant chaque départ dans une voie d'escalade, le contrôle du partenaire doit être effectué.
 Une attention particulière doit être accordée à l'assurage et à l'escalade : pas de distraction par des conversations, des appels téléphoniques ou autres.

Tous les utilisateurs du centre font preuve de bienveillance les uns envers les autres et s'abstiennent d'effectuer tout acte qui pourrait mettre en danger des tiers ou eux-mêmes.

- *Escalade de bloc :*

L'escalade de bloc ne demande pas de formation spécifique.

Il est strictement interdit de se coucher ou de s'asseoir sur les matelas de réception des blocs.

Celui qui ne grimpe pas doit sortir de la zone de matelas.

Il est interdit de déposer des objets sur les matelas.

Il est interdit de passer sous une personne qui est en train de grimper.

b. Trampoline Park

Le Trampoline Park n'est accessible qu'à partir de l'âge de 7 ans révolus. Les enfants de 0 à 6 ans ont accès à l'espace jeune public (« Zone Mini ») mais ils n'ont pas accès au Trampoline Park.

Les règles de sécurité à l'intérieur du Trampoline Park sont les suivantes :

- Les chaussettes anti-dérapantes sont obligatoires : l'utilisateur peut en acheter sur place ou venir avec les siennes.
- Il est strictement interdit d'être en chaussures ou à pied nu dans la zone Trampoline.
- Les utilisateurs s'engagent à respecter les règles de sécurité exposées à l'entrée et à l'intérieur du Trampoline Park.

c. Zone mini

Cet espace est réservé aux enfants âgés de 0 à 6 ans uniquement. Les enfants plus âgés (7 ans et plus) ont accès au Trampoline Park et aux activités d'escalade.

Les règles de sécurité à l'intérieur de la Zone Mini sont les suivantes :

- Les chaussures sont strictement interdites dans cette zone (y compris pour les parents).
- Les chaussettes anti-dérapantes sont obligatoires pour les enfants jouant dans la Zone Mini : les parents peuvent en acheter sur place ou prendre les leurs.
- Les enfants doivent être en permanence sous la surveillance d'un parent.
- Les boissons sont autorisées sur l'estrade de surveillance, mais la nourriture est strictement interdite.

5. Matériel

- a. Chaque utilisateur est responsable de l'état irréprochable de son matériel personnel d'escalade. Celui-ci doit correspondre aux critères de qualité usuels et aux normes sécuritaires en vigueur. L'utilisateur doit connaître et suivre les instructions d'utilisation des fabricants.
- b. Chaque utilisateur est responsable du matériel loué à L'Entrepôt SA pendant la durée de la location et doit avertir immédiatement le personnel d'accueil en cas de dommage causé. En cas de perte, la valeur à neuf de l'objet sera facturée à l'utilisateur.

- c. L'Entrepôt SA ne loue pas de matériel pour l'extérieur.
- d. Chaque grimpeur doit être conscient qu'une prise peut tourner ou dans des cas extrêmes se casser. Le grimpeur est conscient que c'est un risque inhérent à cette activité. L'Entrepôt SA se décharge de toute responsabilité en cas d'accident.
- e. Il est strictement interdit de faire des modifications sur les murs d'escalade (déplacer des prises, ajouter des dégaines, etc.).
- f. Il est impératif d'avertir immédiatement le personnel du centre si une détérioration devait être remarquée (dégaines, prises, relais, cordes, etc.).

6. Ordre et propreté

- a. Pour des raisons d'hygiène, les chaussons d'escalade sont obligatoires dès l'âge de 5 ans.
- b. Les chiens sont autorisés dans le restaurant du centre, ainsi que dans les couloirs menant aux activités. En revanche, les chiens sont strictement interdits dans les zones voie, bloc, trampoline et jeune public.
- c. Il est interdit de manger ou boire sur les matelas du bloc, au pied des zones d'escalade, dans la zone trampoline et dans la zone mini.
- d. Les utilisateurs doivent rendre le matériel loué à l'accueil et ranger la zone entraînement après utilisation.

7. Objets oubliés / trouvés

- a. Les vestiaires du centre sont non-surveillés. L'Entrepôt SA recommande de conserver les objets de valeur en toute sécurité et de ne pas les laisser sans surveillance. Des casiers sont mis à disposition des clients.
- b. L'Entrepôt SA ne répond en aucun cas de la perte, du vol ou de l'oubli d'objets personnels dans le centre.
- c. Les objets qui sont trouvés dans le centre par le personnel sont conservés dans les locaux durant 12 mois ; passé ce délai, les objets sont considérés comme abandonnés et L'Entrepôt SA est libre d'en faire usage.

8. Dommages aux infrastructures

L'Entrepôt SA se réserve le droit de demander une indemnisation pour tout dommage causé aux infrastructures du centre.

9. Protection des données

Toutes les données recueillies dans le cadre de nos relations contractuelles sont traitées par nos soins, enregistrées dans la base de données et utilisées à nos propres fins. Vous pouvez consulter notre [politique de protection des données](#).

10. Groupes externes

L'accompagnateur d'un groupe externe (exemple : groupe scolaire) est responsable de la sécurité de ses participants. Il doit disposer d'une formation adéquate.

Pendant l'activité, l'accompagnateur ne peut pratiquer l'escalade à titre personnel : il doit se consacrer entièrement à son rôle d'encadrant. Il assume la responsabilité des participants qu'il accompagne, des éventuelles erreurs qu'ils pourraient commettre et des risques associés.

L'accompagnateur s'engage à respecter strictement les règles de sécurité du centre et à s'assurer que les membres du groupe en font de même.

11. For juridique et droit applicable

Tout litige en rapport avec les conditions générales est soumis au droit suisse. Le for exclusif étant à Bulle.